



**COMMUNE DE NEYRON
PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 1^{er} FEVRIER 2024 A 19H30**

Étaient présents : BOURGEOIS Rosaria, BOYET Jérôme, BRIERE Matthieu, DELACOURT Marc, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FRANÇOIS Christine, GAROUTTE Agnès, GIRARD Jean-Yves, GRUFFAT Henri, JULLIEN Valérie, MARQUIS Gérard, MENUT Brigitte, NEDIALKOVA Krassi, PERINELLE Patricia, PISTIL Raymond, QUEIREL Elodie, VERDENET Clotilde.

Pouvoirs : GARCIA Nathalie donne pouvoir à BOURGEOIS Rosaria, HERVIS Jean-Pierre donne pouvoir à VERDENET Clotilde, LARIVE Bruno donne pouvoir à FRANÇOIS Christine, PAYRE Raphaël donne pouvoir à BOYET Jérôme.

Public : deux personnes

SECRETAIRE DE SEANCE :

BRIERE Matthieu est désigné secrétaire de séance.

Madame la Maire procède à l'appel des présents et constate que 19 conseillers sur 23 sont présents et que le quorum est atteint.

Madame la Maire déclare le conseil municipal ouvert (19h32).

Madame la Maire fait lecture de l'ordre du jour et commence par le premier point :

1) Approbation du procès-verbal du 6 décembre 2023

Madame la Maire demande s'il y a des questions, en l'absence de celles-ci, elle propose le vote.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 06/12/2023 est voté par 18 voix pour et 5 abstentions.

19h34 arrivée de Marc DELACOURT et de Patricia PERINELLE.

2) Mandat à la Présidente du Centre de gestion pour l'engagement d'une consultation en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance collective

Madame la Maire explique qu'il s'agit de la complémentaire santé des agents de la mairie gérée par le Centre de Gestion de l'Ain (CDG 01). Dans le cadre du renouvellement de ce marché au 01/01/2025, la Présidente du CDG demande le mandat des collectivités adhérentes pour renégocier le contrat.

19h37 arrivée de Julien FAVREAU et de Sébastien FAURE.

Question de Jean-Yves GIRARD : s'agit-il de l'assurance des agents prévoyance ?

Réponse d'Agnès GAROUTTE : oui c'est marqué dans la délibération.

Question de Jean-Yves GIRARD : quelle est l'évolution tarifaire ?

Réponse de Madame la Maire : on ne sait pas puisque c'est pour lancer le marché.

Délibération votée à l'unanimité.

3) Tarif 2024 taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)

Madame la Maire explique que le nouveau tarif 2024 s'élève à 17,70 €.

Question d'Henri GRUFFAT : on se demande pourquoi il y a une délibération puisque c'est imposé par l'État.

Réponse de Madame la Maire : c'est demandé par L'État.

Délibération votée à 19 voix pour et 4 abstentions.

4) Renouvellement de la convention fourrière animale avec la SPA

Madame la Maire expose qu'il s'agit du renouvellement annuel de la convention fourrière avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) sur les animaux perdus ou divagants. Un arrêté préfectoral impose aux mairies de le faire.

Madame la Maire apporte une précision supplémentaire : depuis un an et demi, la mairie a fait l'acquisition d'un détecteur de puce pour retrouver les propriétaires avant l'appel à la SPA. Les propriétaires sont très contents et cela évite à la SPA de se déplacer de Brignais.

Question / remarque : RAS

Délibération votée à l'unanimité.

5) Lancement de la procédure et détermination des objectifs et modalités de la concertation publique des zones d'accélération des énergies renouvelables

Madame la Maire informe que Bruno LARIVE, qui est le rapporteur, est retenu ce soir pour une raison professionnelle.

La délibération consiste à exposer la procédure de concertation citoyenne qui sera appliqué pour le choix des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEnR).

Toutes les communes ont reçu l'information demandant de faire une concertation publique avant de déterminer les zones d'énergies renouvelables. La commune a le libre choix de mener cette concertation selon ses critères.

19h45 arrivée du journaliste du PROGRES.

Présentation de la démarche : si un porteur de projet est sur la zone définie par les élus, son dossier sera prioritaire mais s'il n'est pas dans une zone priorisée, il peut quand même candidater.

Question de Brigitte MENUT : est-ce que l'on sait combien il en faut ?

Réponse de Madame la Maire : non, ce n'est pas défini.

Question de Brigitte MENUT : si le projet est dans une autre zone, cela changera juste la vitesse de l'instruction, c'est ça ?

Réponse de Madame la Maire : le dossier ne sera pas traité de la même façon si c'est en dehors de la ZAEnR. C'est aussi à mettre en concordance avec notre révision de PLU. L'insertion paysagère est importante, le CAUE explique les recours possibles (nuisances, critères à définir).

Question de Brigitte MENUT : Est-ce que l'on peut choisir les énergies ou en mettre une seule ?

Réponse de Madame la Maire : s'il n'y en a pas assez, l'État nous le dira.

Question d'Henri GRUFFAT : sur quels critères les cartes ont été établies ?

Réponse de Madame la Maire : les informations ont été prises sur la BIG DATA par des analystes en essayant de limiter les nuisances (par exemple les toits de la ZAE ou les bâtiments publics).

Question d'Henri GRUFFAT : est-ce qu'il y a une obligation de réaliser ?

Réponse de Madame la Maire : il n'y a aucune obligation mais c'est une crainte que la CCMP a. La cartographie n'a qu'une vocation de recommandations uniquement pour l'accélération des projets.

Réponse de Matthieu BRIERE : aujourd'hui, c'est juste un zonage qui va faciliter les dossiers qui seront présentés en simplifiant leurs analyse et faisabilité, il n'y a pas d'obligation pour les propriétés privées sur les zones.

Madame la Maire explique que la concertation démarrera avec l'ouverture d'un registre pour une durée d'un mois mis à disposition à la mairie et sur le site de la commune, l'affichage de la délibération et une réunion publique le jeudi 15/02/24 à l'étage de la salle Jules Ferry.

À l'issue de la concertation, la commune enverra ses préconisations à la CCMP et la CCMP les transmettra à la Préfecture : soit cela convient, soit la Préfecture demande de rajouter des zones.

Question d'Henri GRUFFAT : est-ce que l'on peut avoir une idée de ce que la commune va proposer ?

Réponse de Madame la Maire : ce sont les mêmes zones identifiées que celles que vous avez reçus.

Délibération votée à 21 voix pour et 2 abstentions.

6) Règlement et projets éducatif et pédagogique – Fonctionnement de l'accueil de loisirs 2024

Madame la Maire explique que la délibération a déjà été votée fin 2023 mais la Caisse d'Allocations familiales (CAF) demande de mutualiser les documents du périscolaire du mercredi et de l'extrascolaire.

Question de Brigitte MENUT : je ne comprends pas la différence entre la priorité aux Neyrolands et celle des extérieurs.

Réponse d'Elodie QUEIREL : la priorité est donnée aux Neyrolands et c'est aussi ouvert aux extérieurs.

Question de Matthieu BRIERE : qu'est-ce qui justifie que ce soit le même tarif pour les Neyrolands et les extérieurs ?

Réponse d'Elodie QUEIREL : c'est un choix des élus pour l'année d'autant plus qu'il y a peu d'extérieurs.

Délibération votée à l'unanimité.

7) Élaboration du règlement local de publicité intercommunal – débat sur les orientations

La commune a déjà un règlement publicitaire. La CCMP s'est inspirée du règlement de Neyron pour rédiger le règlement intercommunal avec un bureau d'études qui a réalisé un diagnostic. Le projet mené par la CCMP a besoin de recueillir les avis de chaque commune.

Madame la Maire lit l'annexe 6BIS la synthèse du diagnostic :

- 120 panneaux publicitaires concentrées sur les routes départementales, majoritairement sur des propriétés privés et scellés au sol.
- Très faible quantité de panneaux éclairés.
- Secteurs à enjeux : patrimoine naturel, patrimoine architectural, réseau viaire, zones d'activités et secteurs résidentiels.
- Cartographie identifiant ces zones sur le territoire intercommunal.

Question de Matthieu BRIERE : quelle est la différence entre les zones agglomérée et non agglomérée ? car par exemple, il y a sur le Grand Parc au rond-point de Neyron une nouvelle publicité Equain en zone non agglomérée, est-ce que c'est légal ?

Réponse de Madame la Maire : on est justement ici pour donner notre avis, c'est un point à noter. Par exemple, les grands panneaux publicitaires à l'entrée de la commune devraient être enlevés et des courriers ont déjà été faits sur ce sujet.

Remarque de Valérie JULLIEN : au sujet de ces panneaux ce n'est pas clair dans le Règlement local de publicité de la commune de Neyron car ce n'est ni blanc ni noir, il faudrait clarifier.

Réponse de Madame la Maire : il est justement important que ce soit clarifier dans le nouveau règlement et prendre aussi en compte les nouvelles contraintes environnementales. Ce ne sont que des grandes orientations, il faudra être vigilant sur la constitution de la réglementation.

Question de Rosaria BOURGEOIS : quand c'est dans une propriété privée est-ce que le règlement sera applicable ? Exposition d'un point sur le terrain de ses parents pour exemple.

Réponse de Madame la Maire : c'est une remise à niveau de notre règlement en plus sévère.

Question d'Henri GRUFFAT : je suis favorable à interdire la publicité et demande un règlement plus drastique.

Question d'Elodie QUEIREL : quel est la contrainte, le niveau de l'amende en cas d'illégalité ?

Réponse de Madame la Maire : je ne sais pas, on se renseignera que le règlement sera là. La présentation de ce soir donne uniquement les orientations du futur règlement.

Remarque d'Henri GRUFAT : proposition de ne pas accepter la publicité sur les abris de bus mais plutôt de privilégier les plans de ville et favorable à l'interdiction de l'éclairage des publicités.

Remarque générale : est-ce que ce sera rétroactif aux panneaux actuels ou pas ? et quelles seront les actions de mise en conformité ?

Réponse de Madame la Maire : le point sera à suivre quand le règlement sera disponible. Dans les fiches du bureau d'étude, il est indiqué ce qui est réglementaire. C'est un dossier suivi par la commission DEVECO de la CCMP.

Remarque de Matthieu BRIERE et d'Henri GRUFFAT : le fait que ce soit la commission DEVECO qui gère ce dossier montre par quel point de vue la publicité est prise en compte, ce n'est pas l'urbanisme ou l'environnement.

Remarque de Madame la Maire : L'association Côtière en transition a fait un relevé des enseignes lumineuses la nuit qu'elle va transmettre et souhaite qu'il soit pris en compte par la CCMP.

Délibération sans vote.

8) Questions diverses

1 /Cinéma intercommunal

Trois référents de la commune de Neyron vont voter le 06/02/24 le choix de la DSP pour le cinéma et Madame la Maire souhaite recueillir l'avis de chacun des conseillers municipaux. Il s'agit d'un projet culturel de 15 millions d'euros d'aménagement global sans le foncier soit 25 % du Plan pluriannuel d'Investissement de la CCMP.

Marc DELACOURT : ce n'est pas très opportun sur le territoire compte-tenu de la baisse de la fréquentation et du prix exorbitant pour la CCMP. Contre.

Véronique DUPLAN : la présentation est jolie mais je suis contre et pense que financièrement ce ne sera pas rentable.

Valérie JULLIEN : je suis contre car je suis inquiète sur le coût global qui à mon avis sera plus près de 20 millions d'euros. Je suis inquiète aussi sur le fait que l'on n'atteindra jamais les 120 000 entrées sur 5 salles qui permettent la rentabilité alors qu'il n'y en a que 35 000 à Rillieux pour 3 salles. Cela implique aussi de laisser tomber l'Allegro. Foncièrement contre.

Krassi NEDIALKOVA: je suis pas pour donc je suis contre pour des raisons financières car ce n'est pas assez proche du Leclerc pour amener du monde.

Gérard MARQUIS : projet démesuré donc contre.

Jean-Yves GIRARD : projet datant d'il y a 10 ans qui est démesuré pour 25000 habitants, 5 salles, 15M€ alors que VBN fait pour 150 000€ 3 salles pour 6M€. Le projet n'est pas du tout en phase avec un mauvais emplacement et aboutira à un mauvais restaurant style MacDo. 25% du budget de la PPI. Pas pour ni contre, je garde mon vote pour la CCMP. Je me questionne sur le sujet d'un nouveau pont à 30/40M€ qui serait plus intéressant à mon sens.

Henri GRUFFAT : je ne suis pas opposé à un cinéma mais celui-là est trop grand. Contre ce projet de 5 salles qui devrait être redimensionné.

Brigitte MENUT : je préfère aller à Rillieux et j'aurai préféré qu'ils rénovent l'Allégo. Contre.

Raymond PISTIL : respect de l'opinion publique. Il semble que beaucoup d'habitants semblent intéressés par ce cinéma. Je ne comprends pas pourquoi on oppose l'argent et l'idée du cinéma qui sera subventionné. Je comprends par contre les réticences. Du coup abstention.

Christine FRANÇOIS : j'ai déjà signifié à la CCMP que j'étais contre car je trouve ça surdimensionné par rapport au bassin de vie. Et je trouve que les 15M€ seraient bien plus utiles pour la gestion du climat et la résilience aux changements climatiques et cela demandera des moyens et la mise en place d'un budget vert. Je me sens responsable de l'avenir qu'on laisse pour le futur et je veux pouvoir me regarder dans la glace et dire que l'on a fait des actions en lien avec l'adaptation aux changements climatiques. Contre, c'est ma responsabilité d' élu pour le futur.

Henri GRUFFAT : Il n'est pas opportun d'opposer un investissement dans le domaine culturel à un investissement en faveur de la transition écologique.

Matthieu BRIERE : Contre. D'accord avec les propos de Christine, trop grand et inadapté au bassin de vie.

Clotilde VERDENET : Ok avec les discussions. Les Neyrolands continueront d'aller dans les autres cinémas. Plutôt favorable à la rénovation de l'Allégo. Peur que ça profite plus à la 3CM qui ne financera pas. Contre.

Agnès GAROUTTE : le cinéma doit me faire rêver mais pas ici dans la zone. Je continuerai d'aller dans d'autres petits cinémas (Caluire, Frères Lumière). Budget inapproprié, trop grand. Contre.

Rose BOURGEOIS : je suis d'accord avec les arguments. Contre et j'ai peur aussi de la fréquentation.

Elodie QUEIREL : pour la culture mais ce projet n'est pas adapté à notre échelle. Dommage de ne pas maintenir plutôt l'Allégro. Contre.

Sébastien FAURE : c'est une bonne intention pour l'aspect culture. Mais 15m€ avec 8M€ de voirie pour faire des parkings c'est disproportionné. On pourrait réorienter le budget sur d'autres sujets dont la rénovation de l'Allégro. Contre.

Julien FAVREAU : mauvais emplacement, tartiné d'enrobé, tout le monde ira en voiture. Je ne comprends pas pourquoi c'est porté par la CCMP et pas par du privé. Je préfère que la CCMP porte d'autres sujets notamment l'agriculture local pour nos enfants.

Jérôme BOYET : Opposé à ce projet du cinéma de 15M€ inadapté à notre territoire.

Patricia PERINELLE : pour celui-là c'est non.

Bruno LARIVE (lu par Christine FRANÇOIS) : les candidats n'ont pas l'expérience des 5 salles et j'émet des doutes sur la rentabilité du projet. On a déjà une offre culturelle sur le territoire avec l'Allegro et dans nos territoires voisins. La robustesse de la proposition culturelle semble donc très contestable. L'Allégro remplit déjà ce rôle. L'aspect du manque de restauration dans la rentabilité de la DSP cinéma sera préjudiciable.

Jean-Pierre HERVIS, Nathalie GARCIA, Raphaël PAYRE (absents) sont aussi contre.

21 contre - 1 vote réservé et 1 abstention

2/Affouage

Certains administrés ont demandé s'ils avaient la possibilité de récupérer le bois coupé par la commune, ce qui a conduit à la proposition de l'affouage pour associer les citoyens à la gestion de nos forêts ; c'est très cadré par l'Office National des Forêts (ONF). Il y aura une proposition de règlement et le vote d'une délibération lors d'un prochain conseil municipal.

3/ base adressage local

Pour faire suite à la demande de l'état de mettre en cohérence l'adressage des logements (numéro, noms des rues) dans le but que les secours à la personne soient plus efficaces en cas d'intervention. On a choisi le cabinet d'étude Prodexa qui a fait des propositions qui sont en discussion à la commission voirie mais ce n'est pas si simple car il peut y avoir beaucoup d'impact pour les Neyrolands. Ça doit être global et cohérent sur toute la commune. Proposition de faire une réunion spécifique sur le sujet pour décider.

21h17 arrivée de Bruno LARIVE

4/ SFR

SFR a fait l'acquisition d'un terrain privé sur la route du Mas Rillier (le petit bois en triangle) pour installer une antenne téléphonie de plus de 30m de haut. La commune a refusé la déclaration préalable de travaux (DP) car il y a une antenne mutualisée à moins de 500m. Il y a donc un contentieux en cours. SFR n'a jamais demandé la mutualisation.

5/ Sinistre glissement terrain

La phase 2 du confortement va très prochainement démarrer suite au conseil municipal de décembre 2023 par le prolongement de la phase 1. Il y a 900 000 € de bloqué en séquestre chez notre avocat mais il manque encore quelques assurances. Il s'agit des mêmes entreprises que le confortement phase 1. Après la fin des travaux il y aura 12 mois de surveillance des piézomètres. Durée des travaux : 5 mois.

Prochain Conseil municipal le 26/03/2024.

Commission finances jeudi 7 mars à 19h00

Départ de Sébastien FAURE à 21h29

6/ Semcoda

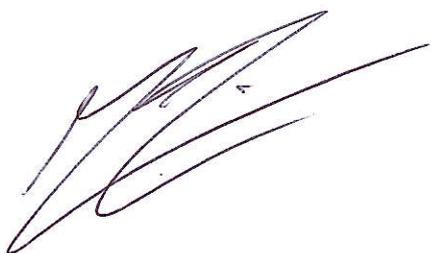
Un 7^{ème} candidat a déposé son projet immobilier composé de 9 logements sociaux (4 PLUS 3 PLAI 2 PLS) sur les 32 logements.

Organisation d'un concours et la mairie sera invitée au jury.

Séance levée à 21h46.

Fait à NEYRON le 16/02/2024

Le secrétaire, Matthieu BRIERE



La Maire, Christine FRANÇOIS



